

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUIN 2024 A 20H00.

Présents : BURTIN Aurélie, DUCREUX Stéphanie, FARGE Christiane, GIROUD Pierre, NIGOND Rémi, FARJON Sophie, BRECHARD Lionel, SURGET Eric, Catie CREPIAT, PRENAT Agnès

Absents excusés ayant donné pouvoir : SEIGNOVERT Mickaël ayant donné pouvoir à FARJON Sophie, VELUIRE Pascal ayant donné pouvoir à GIROUD Pierre,

Absents excusés : GARDE Cyril, BARTHOLIN Patricia,

Absent : FREYDIER Ludovic

Secrétaire de séance : FARJON Sophie

Le quorum est atteint.

M. le Maire nomme Mme. FARJON Sophie comme secrétaire de séance.

1. Vote des subventions aux associations 2024

MME Catie CREPIAT, 4^{ème} Adjointe, présente toutes les demandes de subventions communales et autres associations.

Après délibération, un tableau récapitulatif des subventions communales et autres associations est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal :

SUBVENTIONS 2024			
Associations autres	Sous Total	Validé 2023	Demande 2024
<i>ADAPEI loire forez montbrison</i>		50,00 €	50,00 €
<i>ADAPEI loire roanne</i>		50,00 €	50,00 €
<i>ADMR SSIAD Infirmière</i>		50,00 €	0,00 €
<i>AFMTELETHON</i>		50,00 €	50,00 €
<i>AIMCP (Ass,Infirmes moteurs et cérébraux loire)</i>		50,00 €	50,00 €
<i>Association roannaise pour l'apprentissage (ARPA)</i>		0,00 €	60,00 €
<i>Le château d'Aix</i>		30,00 €	0,00 €
<i>CDSCHF</i>		50,00 €	50,00 €
<i>Croix rouge française</i>		50,00 €	50,00 €
<i>France alzheimer Loire</i>		0,00 €	50,00 €
<i>HANDI SPORT</i>		50,00 €	50,00 €
<i>MFR BALAN</i>		30,00 €	30,00 €
<i>Lycée agricole privé Ressins</i>		30,00 €	60,00 €
<i>Lycée des monts du lyonnais</i>		0,00 €	30,00 €
<i>Resto du cœur</i>		50,00 €	50,00 €
<i>Usep feurs néronde</i>		50,00 €	50,00 €
<i>Musée de la cravate et du textile/tissage et soirée</i>			50,00 €
<i>Sous total associations extérieures</i>		590,00 €	730,00 €

Associations communales			
ADMR EPERCIEUX		300,00 €	300,00 €
<i>Club de l'amitié</i>		300,00 €	300,00 €
ARTYCULTURE		300,00 €	300,00 €
<i>Club des jeunes</i>		300,00 €	300,00 €
<i>Comité des fêtes</i>		500,00 €	500,00 €
<i>Forez Donzy Football</i>		300,00 €	300,00 €
<i>Forez Donzy Football demande supplémentaire</i>		1 000,00 €	1 000,00 €
<i>Gym volontaire</i>		300,00 €	300,00 €
<i>Sou des écoles</i>		500,00 €	500,00 €
<i>Sou des écoles classe découverte</i>		0,00 €	0,00 €
Sous total associations communales	3 800,00 €	3 800,00 €	3 800,00 €
TOTAL		3 800,00 €	4 530,00 €
BIBLIOTHEQUE		300,00 €	300 €
LU DOTHEQUE		30,00 €	30 €

Mme. Catie CREPIAT, 4^{ème} adjointe, s'étonne de ne pas avoir reçu de demande de subvention de la part de l'association l'ADMR et précise aussi que le comité de défense de l'hôpital de Feurs n'a pas fait de demande de subvention cette année. Cependant, la commission qui a travaillé sur les subventions souhaitait tout de même poser la question au Conseil Municipal de renouveler la subvention concernant l'hôpital. Un vote à l'unanimité est fait pour une réponse favorable.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

2.1 Approbation du compte administratif et du compte de gestion, affectation du résultat 2023 – Budget général

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023,

- après s'être fait présenter par Mme FARGE Christiane, 1^{ère} adjointe, le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
- après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1°) lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		330 550.27 €	409 136.95 €	
Part affectée à investissement				
Opérations de l'exercice	503 186.49 €	630 399.12 €	182 499.49 €	612 076.46 €
Totaux	503 186.49 €	960 949.39 €	591 636.44 €	612 076.46 €
Résultat de clôture		457 762.90 €		20 440.02 €

Besoin de financement	
Excédent de financement	457 752.90 €
Restes à réaliser DEPENSES	0
Restes à réaliser RECETTES	0
Besoin total de financement	
Excédent total de financement	457 752.90 €

2°) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulements du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°) arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,

5°) décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

457 752.90 €	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)
20 440.02 €	au compte 001 (excédent d'investissement reporté)

Monsieur Le Maire conformément à la réglementation s'est retiré au moment du vote.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

2.2 Approbation du compte administratif et du compte de gestion, affectation du résultat 2023 – Budget assainissement

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023,

- après s'être fait présenter par Mme FARGE Christiane, 1^{ère} adjointe, le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative, 1°) lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		10 435.51 €		138 948.37 €
Part affectée à investissement				
Opérations de l'exercice	45 607.15 €	38 167.51 €	23 308.02 €	52 535.48 €
Totaux	45 607.15 €	48 603.02 €	23 308.02 €	156 607, 38 €
Résultat de clôture		2 995.87 €		168 175.83 €

Besoin de financement	
Excédent de financement	2 995.87 €
Restes à réaliser DEPENSES	0
Restes à réaliser RECETTES	0
Besoin total de financement	
Excédent total de financement	2 995.87 €

2°) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulements du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°) arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,

5°) décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

2 995.87 €	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)
168 175.83 €	au compte 001 (excédent d'investissement reporté)

Monsieur Le Maire conformément à la réglementation s'est retiré au moment du vote

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

2.3 Approbation du compte administratif et du compte de gestion, affectation du résultat 2023 – Budget eau

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023,

- après s'être fait présenter par Mme FARGE Christiane, 1^{ère} adjointe, le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1°) lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		159 244.70 €	8 375.79 €	
Part affectée à investissement				
Opérations de l'exercice	5 426 €	24 661.02 €	83 €	13 801.79 €
Totaux	5 426 €	183 905.72 €	8 458.79 €	13 801.79 €
Résultat de clôture		178 479.72 €		5 343 €

Besoin de financement
Excédent de financement

Restes à réaliser DEPENSES
Restes à réaliser RECETTES
Besoin total de financement

Excédent total de financement

178 479.72 €
0
0
178 479.72 €

2°) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulements du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°) arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,

5°) décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

178 479.72 €	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)
5 343 €	au compte 001 (excédent d'investissement reporté)

Monsieur Le Maire conformément à la réglementation s'est retiré au moment du vote

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

3. Autorisation d'attribution et de signature des marchés de travaux extérieurs de « la maison du bourg »

Une consultation a été lancée en vue de la passation d'un marché de travaux pour la sécurisation des cheminements piétons et Aménagements de Voirie sur la Commune d'EPERCIEUX SAINT PAUL.

Le dossier de Consultation des Entreprises est composé d'un seul lot, d'une seule tranche, sans options ou PSE. 4 secteurs sont concernés :

- 1 - Travaux d'Aménagement des abords de la MAM et Sécurisation du Cheminement des Piétons
- 2 - Travaux de Requalification Carrefour RD 58 et Chemin des Rencontres
- 3 - Travaux de Réfection du Chemin des Rencontres
- 4 - Travaux de Réfection du Parking de la Salle des Fêtes

Une estimation du coût des travaux a été réalisée par le Bureau d'Etudes F2i, maitre d'œuvre de l'opération, pour un montant de :

Secteur 1 : **157 177.50 € HT**
Secteur 2 : **37 609.00 € HT**
Secteur 3 : **53 430.00 € HT**
Secteur 4 : **27 850.00 € HT**
Soit un Total de 276 066.50 € HT

Le marché est passé sous forme de Procédure Adaptée, conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics. Il a été déposé sur la plateforme AWS de Loire Département.

Un avis de publicité a été réalisé dans le journal d'annonces légales «L'Essor», affiché en Mairie d'EPERCIEUX SAINT PAUL et mis en ligne sur la plateforme des marchés publics du Conseil Départemental de la Loire le Jeudi 11 Avril 2024.

La date limite de remise des offres était fixée au Lundi 6 Mai 2024 à 12h, suivie de la réunion d'appel d'offres en date du 13 mai 2024.

Deux offres dématérialisées ont été reçues et téléchargées avec par ordre :

- 1- EUROVIA – Agence Riorges
- 2- EIFFAGE – Agence Andrézieux-Bouthéon

Monsieur le Maire expose le résultat de l'ouverture des plis au Conseil municipal et annonce le nom de l'entreprise retenue :

L'entreprise **EUROVIA** dont l'offre, d'un montant total de **228 391.60 € HT** est jugée la meilleure dans le respect des critères énoncés dans le règlement de la consultation.

Secteur 1 : **146 853.10 € HT**
Secteur 2 : **23 055.00 € HT**
Secteur 3 : **38 294.50 € HT**
Secteur 4 : **20 189.00 € HT**

EUROVIA s'engage sur un délai global d'exécution de 8 semaines pour les 4 secteurs de travaux.

Monsieur Rémi NIGOND, conseiller, demande de quel parking il s'agit vers la salle des fêtes. M. Lionel BRECHARD, 3 -ème adjoint, lui répond qu'il est question du parking où sont situés les points d'apports volontaires.

Madame Sophie FARJON, conseillère, demande si cet appel d'offre a été travaillé par le biais d'une commission. Monsieur Le Maire, Pierre GIROUD, indique que cela a été traité par les adjoints et lui-même, en collaboration avec le bureau F2i, en s'appuyant sur une procédure d'appel d'offre. Le choix de l'entreprise a été fait ensuite lors d'une réunion en prenant en compte plusieurs critères (prix, délai, techniques...) et l'entreprise EUROVIA est celle qui a obtenu le plus grand nombre de points et qui a été ainsi retenue.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de membres présents :

- **ACCEPTÉ** cette offre,
- **AUTORISE**, Monsieur Le Maire à signer le Marché.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

4. Demande de fonds de concours à la CCFE pour le cheminement piétons et la gestion des eaux pluviales « la maison du bourg »

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1111-10 et L.5214-16-V,

Vu le règlement d'attribution et de versement de fonds de concours exceptionnels pour les exercices 2023 et 2024, approuvé par délibération du bureau communautaire de la communauté de communes Forez-Est le 4 janvier 2023,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 25 janvier 2023, approuvant la création de ce fonds de concours et l'enveloppe financière qui lui sera dédiée sur les exercices 2023 et 2024,

Vu le projet de territoire de la communauté de communes Forez-Est adopté par délibération du conseil communautaire en date du 19 février 2019,

Vu le projet communal de cheminement piétons et la gestion des eaux pluviales « la maison du bourg »,

Considérant que ce projet s'inscrit notamment dans l'objectif fonds de concours exceptionnel du projet de territoire de la communauté de communes Forez-Est,

Considérant à ce titre la possibilité pour la commune de bénéficier, pour le financement de ce projet, du versement d'un fonds de concours intercommunal,

Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité

1 – d'approuver le projet de cheminement piétons et la gestion des eaux pluviales « la maison du bourg »,

2 – de solliciter de la communauté de communes Forez-Est l'attribution d'un fonds de concours de 30 600 € pour le financement de sa réalisation

3 – d'autoriser M. le Maire à signer tout document nécessaire à l'instruction de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Questions diverses :

- Présentation du projet prévoyance et mutuelle du CDG
- Acquisition des parcelles cadastrées section B numéros 1351 et 1354
- Permanences élections européennes
- Présentation des différentes propositions pour un emprunt
- Modification du parcellaire B n°427,666,929,931 pour alignement

La séance du jour est levée à 21h45.

Le secrétaire de séance,
Mme. Sophie FARJON



Le Maire,
Pierre GIROUD

